

## Compte Rendu de la réunion du Comité Social et Economique du 30 janvier 2023

La composition de l'assemblée était la suivante :

Représentants de la Direction	
Yolande De Busschop, Présidente	
Carolina De Landsheer, Directrice des Ressources Humaines EMEA	
Sophie Baquié, assistante RH	
Christine Jacob, RH France	
Représentants du Personnel	
Titulaires	
Laurent Romanin	
Julien Clemens	
Olivier Martinez	
Damien Bruvier	
Franck Volto	
Délégué Syndical	
Olivier Martinez, CFE-CGC	

## **PARTIE SSCT (Santé, Sécurité et Conditions de Travail)**

1. Point sur les accidents du travail et trajets
2. Revue des Indicateurs RPS
3. Suivi et Revue du Plan d'Actions et de Prévention RPS
4. Présentation de l'inspection trimestrielle du SSCT

## **PARTIE CSE**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CSE du 28 novembre 2022

### 1ère Partie CSE : Attributions économiques

1. Information et consultation sur le système d'évaluation des performances de l'année 2022
2. Information et consultation sur l'affectation de la contribution sur les salaires au titre de l'effort de construction – documents ci-joints
3. Information et consultation sur le nouveau règlement intérieur du CSE – ci-joint
4. AVIS A RENDRE - Information et consultation sur la mise en conformité des régimes de frais de santé et de Prévoyance requis au 1er janvier 2023 dans le cadre de la nouvelle Convention collective de la Métallurgie : présentation de Christine Regnaud
5. AVIS A RENDRE - Information et consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi 1ère partie (l'évolution de l'emploi, les conditions de travail, les congés, l'aménagement du temps de travail, la durée du travail, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes)
6. AVIS A RENDRE - Information et consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi 2ème partie (le programme pluriannuel de formation, les actions de prévention et de la formation envisagées par l'employeur, l'apprentissage, les conditions d'accueil en stage, les qualifications)
7. AVIS A RENDRE - Information et consultation sur l'obligation relative aux travailleurs handicapés
8. AVIS A RENDRE - Information et consultation sur les modalités de la mise en œuvre de la nouvelle classification Métallurgie applicable au 1er janvier 2024 – document ci-joint
9. AVIS A RENDRE - Information et consultation sur le projet de nouvelle charte sur le télétravail – ci-joint

### 2ème Partie CSE : Questions diverses

## **PARTIE SSCT (Santé, Sécurité et Conditions de Travail)**

### **1. Point sur les accidents du travail et trajets**

Nombre d'accident de travail : 0

Nombre d'accident de trajet : 0

### **2. Revue des Indicateurs RPS**

Nous avons eu un total de 8 arrêts de travail sur la période avec un cumul de 48 jours d'arrêt sur la période.

1 seul arrêt par personne.

Les arrêts les plus long concernent un accident personnel et une chirurgie.

Plusieurs arrêts grippe et Covid sont à constater.

**Embauches** : 3 dont un ingénieur application, un ingénieur vérification et un technicien Test.

**Transfert** : 1 personne en vente à Vélizy transférée de Belgique.

**Départs** : 5 dont 2 personnes en Test, 1 personne en design digital, 1 personne en vente et 1 personne chef de projet.

Olivier fait remarquer que cela fait encore 2 personnes en moins dans les effectifs.

### **3. Suivi et Revue du Plan d'Actions et de Prévention RPS**

Cor annonce que la réunion RPS annuelle est programmée le 27 mars dans le but d'avoir Christine Jacob présente à cette réunion physiquement. La réunion n'a pas pu être avancé pour des raisons de disponibilité.

### **4. Présentation de l'inspection trimestrielle du SSCT**

Une visite trimestrielle des locaux de Toulouse a été faite par Julien Clemens et Damien Bruvier. Des points ont été remontés par les salariés et ont été discuté avec le responsable du site : Cor Voorwinden. Ces différents points sont pris compte et en cours de résolution.

Le site de Vélizy est préoccupé par le déménagement mais n'a pas de points spécifiques à remonter.

## **PARTIE CSE**

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du CSE du 28 novembre 2022**

Le procès-verbal sera validé lors de la prochaine session.

## 1ère Partie CSE : Attributions économiques

## 1. Information et consultation sur le système d'évaluation des performances de l'année 2022

Carolina De Landsheer présente ce point et signale que la distribution est une distribution de performance recommandé mais pas obligatoire.



La distribution est répartie en 5 zones incluant les notes de la 9 box.

Zone 1 : 20% des effectifs avec les notes 1, 2, 4

Zone 2 : 25% des effectifs avec les notes 3

Zone 3 : 30% des effectifs avec les notes 5

Zone 4 : 15% des effectifs avec les notes 6, 7

Zone 5 : 10% des effectifs avec les notes 8-9

Chaque zone reçoit une tranche d'augmentation différente allant de 1.75 à 3.75 fois l'augmentation moyenne pour la zone 1 à aucune augmentation pour la zone 5.

La catégorie 3 est privilégié par rapport à l'ancienne règle avec 45% de notes entre 1-4 considérées comme de hautes performances.

Toutes les notes sont maintenant éligibles au corporate bonus. Le seul cas où une personne n'est pas éligible et si elle a une note de performance de 8 pendant 2 années consécutives.

Laurent Romanin demande si l'on peut avoir la distribution réelle des notes de l'année précédente.

Carolina De Landsheer répond que les notes 8-9 représentaient 4% (alors que la nouvelle répartition recommande 10%). De manière globale les manager privilégiait les notes moyennes.

Olivier Martinez demande s'il n'y a en effet plus d'obligation de mettre des notes de 8 pourquoi cette recommandation de 10%.

Carolina De Landsheer répond que même s'il n'y a pas d'obligation de note pour le manager environ 10% des employés n'auront pas d'augmentation.

Olivier Martinez demande si le manager a le choix de la distribution de son budget d'augmentation.



Carolina De Landsheer répond que la note déterminera une plage d'augmentation que le manager pourra décider mais rien n'est forcé.

Olivier Martinez remarque que des personnes avec 6 ou 7 qui ont rempli leurs objectifs peuvent avoir 0% d'augmentation.

Carolina De Landsheer répond que les 7 sont de nouveaux employés qui ont déjà un salaire à la bonne valeur et ne nécessitent pas d'augmentation, les 6 cela reste au choix du manager. Cela dépendra aussi du salaire de l'employé par rapport au marché et à la médiane.

Même si personne n'est entre 8-9 il n'y aura pas plus de budget d'augmentation.

Olivier Martinez remarque que l'objectif semble plutôt être d'avoir 10% des effectifs non augmentés pour contourner l'interdiction légale de fixer des notes.

Carolina De Landsheer répond que c'est normal que certains employés n'aient pas d'augmentation.

Olivier Martinez remarque que l'inflation fait que ce principe n'est pas normal et en Belgique par exemple la gestion n'est pas la même et tiens compte de l'inflation.

L'avis du CSE sur ce sujet sera donné à la prochaine réunion.

## 2. Information et consultation sur l'affectation de la contribution sur les salaires au titre de l'effort de construction – documents ci-joints

Sophie Baquie présente les documents envoyés dans la convocation.

BILAN DE SERVICES

ActionLogement 

DU 01/01/2022 au 31/12/2022		
DÉNOMINATION SOCIALE	ON SEMICONDUCTOR France et SAS consolidés	
NOM DU RÉFÉRENT RELATION ENTREPRISE	Valérie COLLIEGE	
VERSEMENT 2021	20,795 €	
FINANCEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES(1)	7,777 €	
NOMBRE DES SERVICES RENDUS	4	
VALORISATION DES SERVICES RENDUS(2)	13,400 €	
<b>Services aux entreprises</b>		
<b>NOMBRE</b>		
<b>PRÉSENTIEL ENTREPRISE-SALARIÉ</b>		
RENDEZ-VOUS ENTREPRISE (Visite et/ou conférence téléphonique)	0	
PERMANENCE	0	
FORUM	0	
COMMISSION LOGEMENT/COMITÉ D'ENTREPRISE	0	
INFORMATION/MATINÉE D'INFORMATION/FORMATION	0	
MANIFESTATION SPÉCIFIQUE	0	
0		
<b>Services aux salariés</b>		
<b>NOMBRE</b>		
<b>VALORISATION</b>		
<b>LOUER</b>		
DEMANDE DE LOGEMENT EN COURS	0	
MÉNAGE LOGÉ LOGEMENT PÉRENNE	0	0.00 €
Dont désistement du candidat après accord du bailleur	0	
Accord Commission Attribution Logement Bailleur	0	
MÉNAGE LOGÉ VIA FILIALES ACTION LOGEMENT IMMOBILIER(4)	0	0.00 €
MÉNAGE LOGÉ VIA AUTRES PARTENAIRES(4)	1	10,000.00 €
MÉNAGE LOGÉ LOGEMENT TEMPORAIRE(4)	0	0.00 €
AVANCE LOCA-PASS*	0	0.00 €
GARANTIE LOCA-PASS*	0	
VISALE - Certification VISA	1	
VISALE - Émission du contrat de cautionnement	0	
	1	10,000.00 €
<b>ACHETER</b>		
PRÊT ACCESSION	0	0.00 €
PRÊT ACCESSION +	0	0.00 €
PRIME ACCESSION	0	0.00 €
CONSEIL EN FINANCEMENT(4)	1	0.00 €
	1	0.00 €
<b>FAIRE DES TRAVAUX</b>		
PRÊT TRAVAUX	0	0.00 €
AIDE POUR LES TRAVAUX DE PERFORMANCE ENERGETIQUE	0	0.00 €
	0	0.00 €
<b>BOUGER</b>		
AIDE MOBILI-PASS* (Subvention)	1	2,200.00 €
AIDE MOBILI-PASS* (Prêt)	0	0.00 €
AIDE À LA MOBILITÉ	0	0.00 €
PRÊT RELAIS MOBILITÉ	0	0.00 €
AIDE MOBILI-JEUNE*	1	1,200.00 €
	2	3,400.00 €
<b>SURMONTER DES DIFFICULTÉS</b>		
ASSISTANCE DES SALARIÉS EN DIFFICULTÉ	0	
PRÊTS ALLÈGEMENT DE CHARGES DE LOGEMENT	0	0.00 €
PRÊTS REFINANCEMENT DE PRÊTS IMMOBILIERS	0	0.00 €
SUBVENTIONS dont Hébergement d'Urgence	0	0.00 €
Accompagnement Social COMPLÉMENTAIRE (partenaires Ingénierie Social	0	0.00 €
AIDE PREVENTIVE IMPAYÉS LOGEMENT	0	0.00 €
	0	0.00 €

\* Marques déposées pour le compte d'Action Logement.

Visale est un dispositif Action Logement dont l'octroi est soumis au respect des règles d'éligibilité.

(1) Le % de financement des politiques publiques (ANRU/FNAL/ADIL/REMBOURSEMENT ENFANTS COC) est basé sur l'assiette suivante : (prélevement politiques publiques 1 209 IMC) / fonds nets collectés 3 198 M€ soit 37.4% soit (Prélevement politiques publiques = ANRU + ANAH + FNAL + [ANIL-ADIL]) / (Fonds nets collectés = collecte nette après remboursements aux entreprises + retours de prêts personnes morales et prêts personnes physiques).

(2) Somme des valorisations des services hors VISALE, GARANTIE LOCA-PASS\*, propositions de logements et accords CAL bailleurs.

(3) Logements temporaires : logements jeunes, structures d'hébergement social, résidences temporaires, résidences étudiantes, hôtels sociaux, logements dédiés à la colocation...etc.

(4) Prêts VISALE et Prêts pour une habiter le logement temporaire ou avec le soutien de la loi sur le logement.

0.45% de la masse salariale est reversé au CIL. Les aides sont souvent sous conditions de revenu ce qui limite les prestations. En 2022 une personne a bénéficié d'une aide à la location, un conseil en financement, une aide Mobili-Pass et une aide Mobili-Jeune.

Olivier Martinez a demandé qui contacter pour cette aide au logement, Sophie Baquie répond que c'est à demander directement au CIL.

L'avis du CSE sera donné sur ce sujet à la prochaine réunion.

### **3. Information et consultation sur le nouveau règlement intérieur du CSE – ci-joint**

Yolande De Busschop demande ce que le CSE souhaite changer au règlement : Olivier Martinez explique que le CSE souhaite modifier certains points suite aux évolutions légales :

- Tous les membre du CSE sont convoqués à la réunion et pas que les titulaires.
- Les règles Covid sont-elles toujours en place car les représentant de la direction ne viennent plus physiquement aux réunions CSE et cela devrait être mis à jour.
- Une correction de faute d'orthographe est aussi proposée.

Yolande De Busschop regardera cette demande et donnera une réponse à la prochaine réunion.

### **4. AVIS A RENDRE - Information et consultation sur la mise en conformité des régimes de frais de santé et de Prévoyance requis au 1er janvier 2023 dans le cadre de la nouvelle Convention collective de la Métallurgie : présentation de Christine Regnaud**

Le CSE donne un avis favorable avec une demande de suivi sur les problèmes liés à l'accès au réseau Itelis.

### **5. AVIS A RENDRE - Information et consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi 1ère partie (l'évolution de l'emploi, les conditions de travail, les congés, l'aménagement du temps de travail, la durée du travail, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes)**

Avis favorable du CSE.

### **6. AVIS A RENDRE - Information et consultation sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi 2ème partie (le programme pluriannuel de formation, les actions de prévention et de la formation envisagées par l'employeur, l'apprentissage, les conditions d'accueil en stage, les qualifications)**

Avis favorable du CSE sur les thèmes de l'apprentissage, des conditions d'accueil en stage et des qualifications. Concernant les formations ce point sera revu plus tard dans l'année et l'avis sera donné à ce moment.

### **7. AVIS A RENDRE - Information et consultation sur l'obligation relative aux travailleurs handicapés**

Avis favorable du CSE.

**8. AVIS A RENDRE -Information et consultation sur les modalités de la mise en œuvre de la nouvelle classification Métallurgie applicable au 1er janvier 2024 – document ci-joint**

Avis favorable du CSE, Christine Jacob et les managers doivent être dans la discussion sur les choix car ce sujet peut être complexe et litigieux.

**9. AVIS A RENDRE - Information et consultation sur le projet de nouvelle charte sur le télétravail – ci-joint**

La direction n'a pas renoncé à sa volonté de demander aux salariés de poser les jours de télétravail de la semaine au plus tard le vendredi de la semaine précédente. Le CSE donne donc un avis défavorable à cette charte de télétravail.

2ème Partie CSE : Questions diverses

Pas de questions diverses.

Toulouse, le 22 mars 2023

DocuSigned by:  
*Yolande De Busschop*  
2B81FA209CE04D6...

Yolande De Busschop  
Présidente

DocuSigned by:  
*Olivier Martinez*  
088A689E5165412...

Olivier Martinez  
Secrétaire du CSE